

CSE extra

L'officialisation de l'organisation de travail à l'UT

Activité : confirmation des H-

La direction a confirmé les annulations de séances du jeudi 18 et vendredi 19 décembre pour l'UT et secteurs synchrones de Mécanique. Certains services ou secteurs comme la maintenance FER et PEI ou retouche QCP seront amenés à travailler.

Le personnel de l'UT en horaire de journée sera également en activité partielle. Il pourra, au plus tard le mardi 16 au soir, positionner des JRTT restants dans leurs compteurs flux.

A l'Emboutissage et certains secteurs de Mécanique, des annulations de séances sont également prévues.

Organisation 2x33 : la date officielle !

La direction a confirmé la mise en œuvre d'une organisation à deux équipes avec une production de 33 véhicules/heure à partir du lundi 19 janvier 2026. Cette disposition permet d'adapter notre organisation industrielle à la demande du marché en évitant ainsi une semaine complète d'activité partielle en janvier et février.

Rappelons que cette organisation est socialement moins pénible qu'une seule équipe à 60 véhicules/heure. Elle permet notamment le maintien des lignes de transport en commun et la prime ICH liée à l'horaire de travail. La majorité des salariés pourront garder leur horaire de travail.

La **CFE-CGC** a obtenu qu'une information officielle soit transmise à tous les salariés concernés. Nous regrettons la non-tenue d'amphis avec les salariés, toutes catégories sociales confondues, afin de favoriser un échange direct.

Les managers pourront bénéficier des journées en activités partielles afin de travailler sur l'ADEC et connaître plus précisément l'impact en termes d'effectif de cette nouvelle organisation.

Des informations complémentaires seront transmises lors du CSE ordinaire de jeudi 18 décembre. Les organisations syndicales seront consultées afin de donner un avis sur cette réorganisation.

Pour la **CFE-CGC**, des interrogations restent encore à lever avant d'envisager la réduction de la ligne managériale notamment au Ferrage.

La **CFE-CGC** réitère ses exigences prioritaires avant la fin d'année :

- Une complète transparence sur les managers retenus ou non dans la nouvelle organisation avec justification.
- La tenue d'un entretien individuel pour chacun afin de préciser les missions et les attentes.
- Un suivi des risques psychosociaux pour tous ceux dont la situation a été rendue délicate par ce changement.

Le chemin reste encore long afin de transformer cette réorganisation en réussite pour le site. La direction doit comprendre qu'elle ne pourra pas la mener à bien sans l'engagement des managers !